Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 029-212901201-20261118-18112026_5-DE

COMMUNE DE LANVEOC - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 7

Du 18 NOVEMBRE 2026 - DELIBERATION N° 5

Versement d'une subvention à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix novembre, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Christine LASTENNET, Maire.

Etaient présents : Mme Claire ADAM, Mme Cécile DABARD, Mme Sylvie DESPLAT, M. Laurent GUILLON, M. Richard KLEIN, M. Frédéric LAUDE, Mme Patricia MARCHETEAU, Mme Laurence MARTIN, M. Frédéric MONFORT, M. Stéphane NESZTLER, Mme Carine RENSONNET, M. Fabien ROHEL, Mme Julia ROUGE-GAY, M. Julien ROZEN, M. Raymond SAGET, M. Christophe LEMEL.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Emilie LECAS ayant donné pouvoir à Mme Patricia MARCHETEAU

Absent : Mme Yuna PENNEC

Le secrétariat a été assuré par : M. Stéphane NESZTLER

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

L'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) est une association d'utilité publique partenaire de l'éducation nationale qui accompagne les écoles et les enseignants dans la mise en place de pratiques coopératives. Grâce à ses 102 associations départementales, l'OCCE agit sur tout le territoire français. Il propose aux enseignants des formations, accompagne la mise en œuvre de projets coopératifs et met à disposition des ressources pour les animer ; autant de moyens pour contribuer à développer la responsabilité, l'engagement, l'autonomie, l'esprit critique et l'agir ensemble chez les jeunes élèves.

Madame le Maire rappelle que tous les ans, la commune adhère pour ses élèves et enseignants. Cette année, les dépenses s'élèvent à 226,09 € (TVA non applicable) pour le groupe scolaire et doivent être mandatées en subventions. Cette délibération a donc pour objectif de permettre l'adhésion à l'OCCE pour le groupe scolaire Yves OFFRET.

Vu la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE à l'association OCCE (Office central de la Coopération à l'Ecole) une subvention de 226.09 € pour le groupe scolaire pour l'adhésion des enseignants et des élèves. Cette dépense sera imputée au chapitre 65 « AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE » et plus précisément au 6574.

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 029-212901201-20261118-18112026_5-DE

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Le secrétaire de séance,	Le Maire,
Stéphane NESZTLER	Christine LASTENNET

MAIRIE DE LANVEOC (FINISTERE)